

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TELEPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^o —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d ^o —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après le scrutin du 11 mai : la démission de M. Poincaré. — La force respective des partis dans la nouvelle Chambre : comment sera constituée la nouvelle majorité ? — Quelle sera la politique étrangère de demain ? Bien peu de modifications sont à prévoir. — Une période d'inactivité diplomatique.

M. Poincaré a fait connaître officiellement au Président de la République son intention de lui remettre la démission collective du Cabinet le 1^{er} juin, c'est-à-dire dès la rentrée des Chambres.

Il est exceptionnel que, après de nouvelles élections, un ministère démissionne sans se présenter devant la Chambre.

Un seul précédent à signaler : celui de Waldeck-Rousseau en 1902.

Quant aux raisons qui dictent son attitude à M. Poincaré, elles sont manifestes.

Il est trop scrupuleux des usages parlementaires pour ne pas tenir compte des indications données par le scrutin du 11 mai.

Or, sans contestation possible, les élections modifient la situation politique et donnent aux partis de gauche une importance qu'ils étaient loin d'avoir dans la précédente Chambre.

M. Poincaré pourrait, s'il le voulait, trouver une majorité à la Chambre.

Mais, vraiment, dans les conditions présentes, ce n'est pas à souhaiter, car ce serait plonger le pays dans des difficultés extrêmes.

On ne peut que regretter vivement de voir disparaître, au moins momentanément, de la scène politique un tel chef de gouvernement, écouté et respecté de l'étranger, un grand patriote dont la clairvoyance et la fermeté surent si bien rétablir la situation extérieure de notre pays.

Les règles du jeu parlementaire ne doivent pas moins être suivies et il est tout à fait normal que M. Poincaré se retire.

Maintenant, comment peut-on concevoir l'orientation de la politique de demain ?

Si on examine de près la composition de la nouvelle Chambre, on a l'impression qu'il sera fort difficile pour un gouvernement, quel qu'il soit, d'en dégager une majorité.

Il est difficile d'établir des chiffres absolument exacts, quant à la force respective des partis : on ne les connaît que lorsque les groupes seront constitués et auront manifesté leur physionomie réelle par leurs votes.

Toutefois, on peut dire que, si on excepte les vingt-neuf voix communistes et les quinze voix de l'extrême droite, la nouvelle Chambre comprend deux masses d'environ 250 voix, composées l'une des socialistes et des radicaux-socialistes, l'autre des radicaux-moyens, des républicains de gauche et des radicaux indépendants.

De ces deux masses, la seconde, qui représente la majorité d'hier, ne peut assumer le pouvoir, puisque les électeurs se sont prononcés contre elle.

Reste la seconde. Mais, tout de suite apparaît la difficulté pour les radicaux-socialistes et les socialistes de participer ensemble au gouvernement. Ne sont-ils pas séparés, sur toute la ligne par des divergences de doctrines ?

Dès lors, une seule combinaison paraît possible : la collaboration de toutes les forces républicaines de gauche, enveloppant les radicaux indépendants, les radicaux-socialistes et les républicains-socialistes.

Au fond, n'était-ce pas cette alliance que rêvait naguère de fonder M. Poincaré lui-même, quand il demandait à M. Herriot d'entrer dans son ministère ?

Pourtant, si cette combinaison doit être réalisée un jour, il ne semble pas qu'elle doive se produire immédiatement.

Il paraît plus vraisemblable que, dans l'ivresse de la victoire, les radicaux-socialistes, dominés par leurs alliés d'hier, répondent à leurs vœux et aspirent à assumer seuls le pou-

Et si cette expérience doit être tentée, il est naturel, logique même, de commencer par elle.

Quelles seront, au point de vue extérieur, les répercussions du scrutin du 11 mai ?

Elles pourraient bien ne pas être aussi sensibles que d'aucuns se plaisent soit à les souhaiter, soit à les redouter.

En fait, le chef de gouvernement de demain suivra dans ses grandes lignes la politique adoptée par M. Poincaré depuis la fin de l'an dernier.

Aussi bien, des chefs comme MM. Herriot et Painlevé se sont-ils expliqués publiquement et à maintes reprises sur leurs conceptions.

Ni l'un ni l'autre ne veulent être les hommes de l'abandon de la cause française vis-à-vis de l'Allemagne.

Ils veulent que l'Allemagne paie et ils savent pertinemment que les électeurs le veulent au moins autant qu'eux.

Hier, dans un intérêt de parti, les radicaux socialistes ont pu s'allier avec les internationalistes, pètrés d'illusions à l'égard du Reich et peut-être prêts à certaines faiblesses pour nos ennemis.

Mais, demain, quand la responsabilité du pouvoir pèsera sur leurs épaules, ils seront contraints, bon gré mal gré, de réclamer à l'Allemagne les réparations et la sécurité avec autant d'énergie que ceux qui les ont précédés.

Au total, il n'y a pas à craindre que la direction de la diplomatie française subisse de profondes modifications.

Tous les partis en France ont adhéré, soit ouvertement, soit tacitement à la politique de la Ruhr.

De même, c'est le plan des experts qui servira demain de programme de réparations aux nouveaux ministres.

Si peu de modifications sont à prévoir quant à l'orientation de notre politique extérieure, il n'en reste pas moins que, durant les semaines à venir, un véritable temps d'arrêt va se produire.

M. Poincaré, qui se retire, ne saurait en effet prendre la moindre initiative qui engage sérieusement l'avenir.

C'est ainsi qu'il renonce à la visite qu'il devait effectuer en Grande-Bretagne le 19.

On ne peut que regretter une telle stagnation dans l'activité diplomatique française.

De fait, si pendant trois longues semaines, la France n'aura aucun chef qualifié pour diriger ses affaires extérieures, les autres pays eux, n'en agissent pas moins.

Une telle abstention de notre part, inévitable d'ailleurs, ne laisse pas de comporter de graves inconvénients.

Maintenant, et tout compte fait, ce délai n'est peut-être pas inutile aux vainqueurs d'hier, dirigeants de demain, pour réfléchir sur la situation exacte de notre pays.

Ainsi, ils auront le temps de prendre contact avec les réalités et de les envisager froidement, à tête reposée et non dans la fièvre consécutive à leur victoire.

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Une nouvelle manifestation nationaliste

Les journaux annoncent qu'encouragés par le succès grandiose de leur manifestation publique et notamment par celle de la journée de Halle, les ultra-nationalistes et les nationalistes se proposent d'organiser de plus grandioses encore sur différents points du territoire allemand. La prochaine manifestation doit avoir lieu à Breslau, dimanche prochain, et donnera lieu à des défilés et des parades de toutes sortes avec participation de toutes les associations militaires et pangermanistes de Saxe et des provinces environnantes. Le 24 mai, une grande cérémonie pronationaliste aura lieu au stade de Berlin.

Dans la Ruhr

Dans la grande salle de la Maison des Syndicats, à Hindenburg, a eu lieu une assemblée de tous les conseillers d'entreprise au cours de laquelle la proposition a été faite de cesser dans les mines les travaux essentiels. Après un débat mouvementé, la cessation des travaux essentiels a été décidée par 65 voix contre 19 sur 84 délégués présents.

En Russie

Les récents événements de Berlin ont provoqué en Russie de nombreuses démonstrations anti-allemandes. A Moscou, il y a eu des processions dans les rues avec musique et bannières portant des inscriptions contre le gouvernement allemand, et la police allemande, l'ambassade allemande est gardée par la police et l'accès en est interdit.

Le paludisme en Russie

Par suite de la température élevée en Russie méridionale, l'épidémie de fièvre paludéenne se propage rapidement. Dans les districts de Geokchiskas et du Caucase, 75 0/0 de la population est atteinte. A Kieff, le nombre des cas a doublé pendant le mois d'avril. La quinine manque.

Une statue à Vorowsky

On vient d'inaugurer à Moscou devant le ministère des affaires étrangères la statue de Vorowsky, le délégué bolchevik qui fut assassiné pendant la conférence de Lausanne.

M. Litvinov a rendu responsable des deux coups de feu tirés l'année dernière, celui qu'il nomme le sanguinaire lord Curzon, le grandissime réactionnaire de l'Europe. Il a ajouté que les coups de feu tirés par Conrad ont tous deux manqué leur but et n'ont fait qu'affirmer le pouvoir des travailleurs.

Mort d'un président de la République

Sun Yat Sen, Président de la République de Canton, est décédé à la suite d'une fièvre cérébrale.

La chute du mark avait ruiné la Duse

La Duse est morte pauvre. La Duse n'avait entrepris sa dernière tournée en Amérique que pour améliorer sa situation matérielle devenue très précaire.

Elle avait confié toute sa fortune à un banquier de Berlin. Cette fortune disparut avec la valeur du mark.

M. Mussolini avait offert à la Duse de remédier à sa situation par le don d'un apanage, mais, dignement, la grande artiste refusa.

APRÈS LE SCRUTIN

La presse américaine et les élections du 11 mai

Le « New-York Times » pense qu'il existe un grand danger, que les Allemands interprètent ces élections comme une répudiation, non seulement de la politique intérieure, mais de la politique étrangère de M. Poincaré, et se trouvent encouragés à une nouvelle révolte.

« Dans cette éventualité », ajoute le journal, et si les Allemands décident de renouveler leur opposition au plan Dawes, les conséquences en pourraient être graves. »

La presse allemande « célèbre la défaite électorale de M. Poincaré »

Toute la presse allemande célèbre ce qu'elle appelle la défaite électorale de M. Poincaré.

Le Tageblatt écrit : « Toute la politique étrangère de la France, dont le maréchal Foch était en dernier ressort l'inspirateur, devra vraisemblablement être soumise à un examen minutieux et devra subir maintes modifications. »

« La chute de M. Poincaré et du poincarisme est une chance pour le peuple allemand. »

« Le résultat des élections françaises est plein de promesses pour l'Europe. »

« La saine raison a triomphé, mais les chefs des nationalistes allemands ne doivent pas se faire d'illusions, ils n'auront qu'un adversaire

plus acharné dans un cabinet de gauche. »

Le gouvernement n'abandonne pas le franc aux spéculateurs

Le ministre des finances, M. François-Marsal, après avoir exposé au conseil des ministres la question des changes et signalé la reprise de hausse de la livre sterling, du dollar et de certaines autres monnaies étrangères, a été chargé de prendre toutes mesures utiles pour parer à toute manœuvre qui tendrait à la baisse du franc.

Le doyen d'âge de la Chambre

La Chambre nouvelle, en se réunissant le 1^{er} juin prochain, sera jusqu'à sa constitution officielle par la vérification des pouvoirs, présidée par le doyen d'âge.

La disparition de M. Louis Andrieux va faire échoir cette mission au docteur Pinard, réélu député de Paris, et qui jusqu'à vérification se trouve être le membre le plus âgé de la nouvelle Assemblée. Le docteur Pinard, professeur à la Faculté de médecine et membre de l'Académie de médecine, est né le 4 février 1844 et par conséquent est âgé de 80 ans.

Selon toutes probabilités, aucun des nouveaux élus ne paraît devoir être plus âgé que le docteur Pinard.

M. Poincaré n'ira pas aux Chequers

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître, mardi après-midi à l'ambassadeur d'Angleterre que M. Poincaré ne donnera pas suite au projet qu'il avait formé de se rendre aux Chequers le 19 mai pour s'y rencontrer avec M. Mac Donald.

En faveur du scrutin d'arrondissement

M. Adolphe Chérix vient de prendre l'initiative de déposer sur le bureau du conseil général un projet de vœu tendant au rétablissement du scrutin d'arrondissement pour les élections législatives.

Deux cent cinquante députés nouveaux

La plus frappante caractéristique du scrutin du 11 mai est le grand nombre des députés battus : cent soixante-dix-sept députés sortants n'ont pas été réélus.

Soixante-six députés ayant décliné la lutte électorale et la Chambre sortante comptant plusieurs dizaines de sièges vacants, le nombre des députés nouveaux dépasse deux cent cinquante. C'est là, croyons-nous, un chiffre record.

La profession des élus

Quant à leurs professions, les élus de la nouvelle Chambre se répartissent ainsi : 143 avocats, 8 avoués, 53 agriculteurs, 2 architectes, 2 banquiers, 3 commerçants, 4 conseillers d'Etat, 2 dentistes, 4 ecclésiastiques, 28 employés, 18 fonctionnaires, 46 industriels, 13 ingénieurs, 8 instituteurs, 6 magistrats, 31 médecins, 4 notaires, 11 officiers, 30 ouvriers, 3 pasteurs, 6 pharmaciens, 44 propriétaires, 37 publicistes, 33 universitaires, 2 vétérinaires.

Les vagues de T. S. F. plus lentes que la lumière

Le capitaine Thomas See, chef de la station chronométrique de Mare Island, déclare que les ondes radiotélégraphiques voyagent plus lentement que les ondes de la lumière.

D'après le capitaine See, les vagues radiotélégraphiques voyagent autour du monde à la rapidité de 265-000 kilomètres par seconde, tandis que la lumière voyage à raison de 300.000 kilomètres.

Les conclusions du capitaine See sont basées sur une expérience faite entre Washington et Paris en 1914; et des expériences faites cette année entre New-York et Varsovie entre autres. Les expéditions d'ondes furent réfléchies en un 54^e millième de seconde sur la distance de 13.600 kilomètres.

La voie internationale Bordeaux-Mer Noire

Le tronçon de la grande voie européenne Bordeaux-Mer-Noire compris entre Belgrade et Pojarevats sera livré à l'exploitation le 20 mai.

Terrible explosion au Chili

La gare de chemin de fer d'Antofagasta et 100 maisons de cette ville ont été détruites par l'explosion de deux fourgons remplis de dynamite. Le nombre des blessés est considérable.

CHRONIQUE LOCALE

CHERCHER AILLEURS !

On m'informe que, dans le canton de Payrac, on m'accuse d'avoir imprimé les bulletins

Bouat

Delport

Delmas

Toutes les personnes qui me connaissent me savent incapable d'une malpropreté de ce genre.

Pour ceux dont je n'ai pas l'honneur d'être connu, je tiens à donner des précisions complètes sur mon attitude d'imprimeur en la circonstance :

Quand MM. Delport et Delmas m'informèrent de la constitution de la liste des trois députés sortants, je ne leur cachai pas ma désapprobation et j'ajoutai :

« Ne comptez pas sur moi pour les imprimés. Je n'imprimerai pas un seul papier pour le prince Murat. »

Quatre jours avant le scrutin, MM. Delport et Delmas, en retard pour la publication de leur profession de foi, me demandèrent instamment de vouloir bien la leur imprimer.

Je refusai à nouveau, en ajoutant : « Je vous ai déclaré ne rien vouloir imprimer pour votre co-listier. Mais si l'un de mes confrères de Cahors, quel qu'il soit, est en panne, si une de ses presses est arrêtée..., je suis à sa disposition pour lui rendre un service personnel. En ce cas j'aide un confrère, c'est tout. »

Et aucun confrère, certes, ne m'aurait proposé d'imprimer la liste cidessus !!!

A. COUESLANT.

C'est la logique même ?

Tous les journaux se préoccupent de la nouvelle Chambre et demandent de quoi sera composée la nouvelle majorité.

Le Bloc des Gauches restera-t-il uni aux socialistes, et ceux-ci accepteront-ils de faire partie du prochain ministère ?

Il est encore trop tôt pour être fixé sur ce point et ce n'est que dans quelques jours, lorsque les députés auront respiré un peu d'air du Palais-Bourbon, qu'ils auront, après les congratulations d'usage, conféré avec les collègues de leur groupe, qu'ils fixeront l'attitude à prendre.

Mais d'ores et déjà, un parti a pris position : c'est le parti communiste dont l'organe l'« Humanité » publie la note suivante :

« Le Bloc national est battu ; le Bloc des gauches triomphe. Radicaux et réformistes chantent victoire. Que feront-ils de cette victoire ? Vont-ils s'engager dans une politique nettement opposée à celle du Bloc national ou trahir leurs promesses et continuer hypocritement cette politique ? »

« Le parti communiste, qui ne se fait pas d'illusions sur les possibilités de développement démocratique du régime capitaliste décadent, saura obliger la nouvelle majorité bourgeoise à se prononcer nettement sans délai. »

« Il va exiger : 1^o l'amnistie totale ; 2^o l'évacuation de la Ruhr ; 3^o la reconnaissance de la Russie soviétique ; 4^o l'abrogation immédiate des décrets-lois ; 5^o la suppression du double-décime et son remplacement par un impôt frappant la richesse acquise. »

« C'est à l'ouverture même de la prochaine session que les élus du Bloc ouvrier et paysan, rappelant aux radicaux et aux réformistes leurs engagements électoraux, les obligeront à s'exécuter ou à se démasquer le premier jour. »

Eh bien, le parti communiste est logique : c'est le programme minimum des socialistes unifiés et, en partie, celui de nombreux candidats radicaux-socialistes ont soutenu durant la campagne électorale.

Il y a même un article de ce programme que l'« Humanité » a oublié de citer : c'est la lutte contre les profiteurs.

Mais le programme indiqué par le journal communiste doit faire l'objet de la première discussion de la nouvelle Chambre.

Et le pays ne comprendrait pas que la discussion s'éternisât. Le pays n'a pas remplacé les députés élus en 1919 pour que les successeurs s'endorment sur leurs lauriers.

Aussi bien, nous serons fixés avant quelques semaines. Mais la logique commande à la nouvelle Chambre d'appliquer, dans la totalité de ses articles, le programme que durant la campagne électorale, elle a défendu sans surenchère, avec vigueur, et sur lequel elle a été élue.

LOUIS BONNET.

Admirable Scrutin !

Notre compatriote M. Rougier, candidat dans le 2^e secteur de la Seine a obtenu 56-061 voix.

Dans ce secteur sont proclamés élus 5 candidats ayant de 40.805 à 50.797 voix.

On est battu avec 56.000 voix et élu avec 40.000.

Dans le Nord il y a des battus avec 153 mille voix et des élus avec 107 mille.

Admirable scrutin !!!

LES FRAUDEURS DEVRONT PAYER

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets des instructions pour que, désormais, un fraudeur condamné soit tenu d'acquiescer, non seulement l'amende et les « frais de justice », mais encore toutes les dépenses engagées par l'administration pour la découverte de la fraude, dépenses qui, jusqu'à ce jour, incombait à l'Etat.

Eh bien ! quoi ! les fraudeurs étaient donc tabous jusqu'à ce jour ? Ils ne payaient pas toutes les dépenses occasionnées par leur action délictueuse ? C'était beaucoup d'égards que l'on manifestait envers eux.

Il est, en effet, de toute justice, que l'Etat retire des ressources supplémentaires chez les citoyens qui cherchent à le frustrer, plutôt que de charger les contribuables, les commerçants honnêtes de plus lourdes impositions.

Ceux-ci ne devraient pas payer les frais qui incombent aux délinquants. C'est de toute justice. Et comme les fraudeurs sont, malheureusement, en grande quantité, dans le pays, ce sont de grosses sommes qui peuvent être récupérées, en leur appliquant la mesure que vient de prendre le ministre de l'agriculture.

L. B.

Les fonctionnaires de l'Enseignement peuvent-ils faire du Commerce ?

En réponse à une question qui lui a été posée, tendant à savoir dans quelles limites les fonctionnaires de l'enseignement étaient autorisés à vendre des objets scolaires à leurs élèves, sous réserve de l'approbation de l'Inspecteur primaire. Il n'y a pas lieu de comprendre les objets de toilette, tels que les crosses à dents et le cirage, parmi ces « objets scolaires ».

Paris, le 11 avril 1924.

Aux termes du règlement du 29 décembre 1888, les Directeurs et Directrices d'Ecoles primaires supérieures sont autorisés à vendre des objets scolaires à leurs élèves, sous réserve de l'approbation de l'Inspecteur primaire. Il n'y a pas lieu de comprendre les objets de toilette, tels que les crosses à dents et le cirage, parmi ces « objets scolaires ».

Manufactures de l'Etat

M. Albuher, vérificateur des tabacs de 4^e classe dans la direction de Cahors, est nommé à Nice.

M. Clère, vérificateur dans la direction de Périgueux est nommé en la même qualité à Cahors.

MM. Desbuis, Sablayrolles et Devais, candidats militaires présentés par la Commission, sont nommés vérificateurs de 8^e classe dans la direction de Cahors.

Statistique

D'une statistique, il résulte qu'il y a 1300 étrangers qui résident dans le Lot. La plupart sont d'origine italienne ou espagnole.

Recensement des autos

L'autorité militaire a procédé, sur les Allées Fénélon, au recensement des voitures-automobiles. Plus de 200 autos de toutes sortes ont été enregistrées.

Nos Parlementaires

M. de Monzie, sénateur, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts :

Tu as appelé mon attention sur une demande du Conseil Municipal de Grézels tendant au classement de l'Eglise Saint-Jean.

L'architecte en chef chargé d'étudier la question ne m'a pas encore fourni son rapport.

Par courrier de ce jour, je le prie de m'adresser d'urgence ce document, qui sera soumis aussitôt que possible à l'examen de la Commission des Monuments Historiques.

Dès qu'une décision sera prise, je ne manquerai pas de t'en aviser et je te prie de recevoir mes amitiés les meilleures.

DE JOUVENEL.

M. de Monzie, sénateur, vient de recevoir de M. le Ministre des Travaux Publics, des Ports et de la Marine Marchande, la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler l'attention des Services des Ports et de la Marine Marchande sur les conditions défavorables des transports de marée à destination de Cahors et de Montauban. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai saisi de la question le Service du Contrôle.

Dès que les résultats de l'inspection me seront parvenus, j'examinerai personnellement l'affaire et je ne perdrai pas de vue l'intérêt que vous y attachez.

Agrez, M. le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

NOTES TOURISTIQUES

A propos de quelques rapports...

Si presque tous les savants sont des touristes, la réciproque ne peut évidemment pas être vraie. Ces derniers sont trop nombreux aujourd'hui pour que la majorité d'entre eux possède des connaissances approfondies, notamment en matière d'histoire et d'archéologie. Sans parler de ceux qui dévorent des kilomètres pour le seul plaisir de faire ronfler leur moteur et de changer d'hôtel chaque soir, il est d'autres adeptes de notre noble sport qui se contentent de goûter la grâce ou l'étrangeté des sites et des monuments rencontrés et ne leur demandent rien de leur passé. Néanmoins, aux vrais touristes (dans la meilleure acception du terme) aucune curiosité ne demeure étrangère. Il suffit, comme je me suis à le faire le lundi de Pâques, dernières dans les salles du Musée national de Saint-Germain-en-Laye, d'écouter parler les visiteurs pour se rendre compte de l'intérêt éclairé que beaucoup de simples promeneurs apportent à des sujets tout à fait étrangers à leurs préoccupations habituelles.

Ceux des voyageurs de ce genre qui parcourent le Quercy et aussi aux Quercinois, sera précieuse la lecture du rapport présenté naguère par le président de sa commission des Encintes et Fortifications, M. Armand Viré, sur les fouilles opérées à l'Impérial de Luzech, au Puy-d'Issou et à la Butte de Mauréils près de Castelnaud. Cet important document de quarante pages, illustré de nombreux dessins originaux de l'auteur, nous montre l'état actuel des recherches, les efforts des comités locaux, les initiatives généreuses de simples particuliers, les importantes découvertes déjà réalisées et l'espoir que l'on peut fonder sur de prochaines campagnes. M. Viré est l'animateur de ces divers travaux. Quand il ne le dirige pas lui-même, il ne les perd jamais de vue et intervient au bon moment pour leur donner un nouvel élan ou pour les faire connaître du monde savant.

Je me souviens de la conférence, illustrée de beaux paysages et de preuves matérielles, qu'il fit en 1922, sur les crêtes de l'Impérial, aux membres de la Société des Etudes du Lot. J'en goûte de nouveau la saveur spontanée et l'érudition profonde, en lisant les feuilles de ce rapport. En regardant les figures qui s'intercalent dans le texte, il me semble me trouver encore au musée de Luzech... Un peu plus avant, je vois M. Laurent-Bruzy, reprendre avec bonheur au Puy-d'Issou le labeur de Cessac ; puis je gravis, comme je le fis si souvent, en compagnie de M. Aurélie, les flancs escarpés de la butte de Mauréils moins pour lui demander le mot de son énigme que pour admirer la bizarrerie harmonieuse de sa forme et l'étendue du panorama qu'elle offre sur le Quercy blanc.

Quittant les bords du Lot, de la Dordogne et de la Barguelonne pour le Causse de Loubressac et de Padirac si fécond en merveilles, M. Viré nous fait assister, dans une autre communication à la Société préhistorique, aux fouilles du tumulus de la Croix d'Hélène et du Cayrou de l'Homme Mort.

Peu à peu, grâce à ces efforts, dans toutes les régions du Lot, le vieux sol ancestral nous livre ses secrets. Quelques légendes en pâtissent, sans que diminue en rien l'enchantement de notre terroir quercinois, aussi plaisant à l'esprit par son passé dégagé de plus en plus de la nuit des temps qu'aux yeux par ses prestigieuses extérieures toujours renouvelées.

Eng. GRANGÉ,

Délégué départemental du T. C. F.

Les futurs ministres !

Notre confrère « Excelsior » du 14 mai, écrit au sujet du prochain ministère : « On croit que M. Herriot pourrait prendre la présidence du Conseil avec le ministère de l'Intérieur et confier à M. Briand le portefeuille des Affaires Etrangères. »

« Si les socialistes n'étaient pas appelés à participer au Gouvernement ou s'ils refusaient cette participation un ministère de concentration Herriot, Briand, Painlevé, Barthou pourrait être envisagé. »

« Parmi les futurs ministrables, on citait particulièrement MM. de MONZIE, Paul-Boncour, Albert, Varenne, Bérard, etc. »

P. T. T.

M. Bennet, rédacteur des P. T. T. à la direction de Cahors, est nommé inspecteur dans le Lot.

Nos bien vives félicitations.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Congrès National d'Arboriculture

Le premier Congrès National d'arboriculture fruitière commerciale, se tiendra à Tours, grande salle des Fêtes, Avenue de Grammont, le 18 mai 1924, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Agriculture et sous la présidence d'honneur de M. Viger, ancien ministre de l'Agriculture, Président de la Société Nationale d'Horticulture de France, Président de la Fédération des Sociétés d'Horticulture.

Ce Congrès a pour but de développer la production des fruits et d'en étudier les débouchés commerciaux et industriels.

Il est organisé par les Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Agriculture, en collaboration avec les principales Sociétés d'horticulture et l'Office agricole d'Indre-et-Loire.

Il est ouvert à tous les horticulteurs, producteurs et commerçants en fruits.

Secrétariat général : 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

PROGRAMME

Dimanche 18 mai 8 heures 30

I. — Les grandes productions fruitières commerciales françaises. — Rapporteur M. Nanot, Directeur honoraire de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles.

II. — Les productions fruitières de la Touraine. — Rapporteur M. Lemoine, Secrétaire Général de la Société d'Horticulture d'Indre-et-Loire.

III. — Les productions fruitières de la région orléanaise. — Rapporteur M. Gilton, Vice-Président de la Société d'Horticulture du Loiret.

IV. — Les productions fruitières du Blésois. — Rapporteur M. Decault, Président de la Société d'Horticulture du Loir-et-Cher.

V. — Les productions fruitières de l'Anjou. — Rapporteur M. Thomas, Professeur d'arboriculture fruitière de la Société d'Horticulture du Maine-et-Loire.

VI. — Cueillette, triage, emballage et présentation des fruits. — Rapporteur M. Campan, Inspecteur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans.

VII. — Les Coopératives fruitières de vente. — Rapporteur M. Latière, Ingénieur Agronome, Rédacteur en chef de la revue « Cultures fruitières ».

VIII. — Le marché parisien des fruits. — Rapporteur M. Berger, Président d'honneur de la Chambre Syndicale des Mandataires, Pavillons 6 et 8 aux Halles Centrales de Paris.

Dimanche 18 mai 14 heures 30

IX. — Le marché anglais des fruits. — Rapporteur M. du Halgouet, Attaché Commercial à l'Ambassade française de Londres.

X. — Les autres marchés étrangers. — Le marché belge. — Rapporteur M. Charriaut, Attaché Commercial à l'Ambassade française de Bruxelles.

Le marché suisse. — Rapporteur M. Hignette, Attaché Commercial à l'Ambassade française de Berne.

XI. — Les divers procédés de conservation des fruits. — Rapporteur M. Rivière, Directeur de la Station Agronomique de Seine-et-Oise.

XII. — La conservation des fruits par le froid. — Rapporteur M. Sigmann, Directeur de la Compagnie des Transports frigorifiques.

XIII. — Centres d'expérimentation pour l'étude et la propagation des meilleurs fruits. — Rapporteur M. Martin, Directeur des Services agricoles d'Indre-et-Loire.

XIV. — Comment se procurer les plants et arbres en vue des plantations fruitières. Rapporteur M. Pinguet Guindon, Horticulteur, Président de la Société d'Horticulture et du Syndicat horticole d'Indre-et-Loire.

XV. — Les utilisations industrielles des fruits pulpes, fruits au sirop, confitures, pâtes, gelées et sirops de fruits. Rapporteur M. Arnou, ingénieur.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Article premier. — Organisé par les Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Agriculture, en collaboration avec les principales Sociétés horticoles françaises et l'Office agricole d'Indre-et-Loire, le « Premier Congrès National d'Arboriculture fruitière Commerciale » aura lieu à Tours le 18 mai 1924, Grande Salle des Fêtes, Avenue de Grammont.

Art. 2. — Ce Congrès examinera la situation actuelle de la production

fruitière dans les diverses régions du pays, les améliorations à réaliser dans le but de développer cette production plus particulièrement dans la vallée de la Loire, le choix des variétés commerciales à adopter, l'étude des débouchés tant en France qu'à l'étranger ainsi que celle des industries annexes.

Art. 3. — Des rapporteurs sont désignés pour l'étude préalable et l'exposé des principales questions. Ils prépareront les vœux à soumettre au Congrès.

Art. 4. — L'adhésion au Congrès est gratuite.

Art. 5. — Le Congrès comprendra 2 séances : la séance d'ouverture est fixée au dimanche 18 mai à 8 h. 30, la deuxième à 14 h. 30.

Art. 6. — Les comptes rendus des séances et les rapports généraux seront réunis en un volume qui sera envoyé ultérieurement aux adhérents qui auront, avec leur adhésion, fait parvenir la somme de 10 fr. au Secrétariat Général.

Art. 7. — Pour toutes communications relatives au Congrès, s'adresser à M. Poger, Ingénieur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris (13^e) ou à M. Marlin, Directeur des Services Agricoles, 96, rue Origat à Tours (Indre-et-Loire).

LA VIE CHÈRE

LES AGRICULTEURS font appel aux consommateurs

Chaque fois que le prix des denrées augmente, certains milieux et certains feuillets se hâtent de crier haro sur les agriculteurs. Ils s'efforcent ainsi d'égarer l'opinion et de détourner l'orage qui pourrait crever sur la tête des vrais responsables.

Tout récemment encore, on prenait prétexte de la réduction des droits de douane à l'exportation touchant quelques produits agricoles, pour recommencer, plus violente que jamais, la campagne de haine contre les ruraux.

Malgré le dégoût qu'éprouvent les agriculteurs à relever ces calomnies, l'audace croissante des attaques dont ils sont l'objet finit par les lasser. Ils ont décidé, eux aussi, de faire appel aux consommateurs, non pour jeter des ferments de discorde entre les diverses catégories de producteurs, mais pour éclairer l'opinion publique.

La Confédération Nationale des Associations Agricoles (C. N. A. A.) nous adresse un manifeste où nous relevons ce qui suit :

Les agriculteurs en ont assez ! Ils tiennent à protester contre ces accusations et à répondre aux menaces.

Ils ne sont ni des privilégiés, ni des mercantis, ni des nouveaux riches. Ce ne sont pas eux qui font monter les prix ; ce ne sont pas eux qui écartent la concurrence par des droits de douane excessifs. Ils ont le droit et le devoir de le dire.

La part des intermédiaires.

Un boeuf payé au cultivateur, après 4 ans de travail, de dépenses et de risques, 2.000 à 2.500 fr. est vendu aux consommateurs 4 jours après sa sortie de l'étable, 5.000 fr.

Le vin payé de 0 fr. 60 à 0 fr. 80 le litre au viticulteur est revendu de 1 fr. 60 à 2 fr. chez le détaillant et souvent de 4 à 6 francs par certains hôteliers ou restaurateurs.

Le lait payé 0 fr. 55 à 0 fr. 65 par le ramasseur est vendu 1 fr. 10 par le crémier.

De la production à la consommation les légumes et les fruits voient leurs prix multipliés par quatre ou cinq.

Les agriculteurs sont-ils trop protégés ?

On prétend que les agriculteurs ont obtenu en leur faveur des droits de douane abusifs. Voici la vérité :

Le bétail sur pied, la viande, les pommes de terre, les haricots et les lentilles entrent en France sans payer aucun droit.

Les droits sur le blé sont exactement les mêmes qu'avant la guerre, pour les autres céréales ils sont seulement doublés.

Les droits sur les vins ont été réduits de 2,6 à 2,05 malgré la dangereuse concurrence que l'Italie et l'Espagne font à notre viticulture.

Pour un très petit nombre de produits tels que les beurres et laits concentrés, les droits d'avant-guerre ont été multipliés par 2,5 ; pour les fromages par 3 et exceptionnellement à 3,5.

Par contre, il est interdit aux agriculteurs de vendre au dehors les œufs, le beurre, les légumes frais, l'orge, l'avoine et le blé, le bétail et la laine ; ils n'ont le droit d'exporter les chevaux, mulets et ânes, les fromages, les légumes secs, les fourrages, qu'après avoir payé des taxes de sortie qui, fixées d'abord à 25 0/0 de leur valeur, sont encore pour la majeure partie de 15 et de 10 0/0, ce qui revient à dire que le commerce d'exportation leur est presque complètement interdit.

Le manifeste poursuit par une comparaison avec la protection douanière dont bénéficie l'industrie. Les droits applicables en 1914 aux produits industriels ont été pour le moins triplés et dans beaucoup de cas plus que décuplés. Le tarif général a été imposé à des pays qui profitaient autrefois du tarif minimum.

Comment les agriculteurs peuvent-ils produire beaucoup et par conséquent à bas prix si tous les produits dont ils ont besoin pour leur entretien et pour leurs travaux

de culture ne cessent de renchérir ? Dans les prix du blé, du vin, des légumes, du bétail et du lait entrent nécessairement les prix des engrais, des outils, des machines, des vêtements et des chaussures.

Les agriculteurs réclament donc une protection douanière équivalente pour toutes les branches du travail national. Or, celle accordée à l'agriculture est si faible qu'il eût été plus habile de ne pas pousser les agriculteurs à faire sur ce point des comparaisons.

Nos compatriotes à Paris

« La Ligue Méridionale » que dirige notre ancien Président, M. Cocula, invite tous les Sociétaires du « Gorrit » et leurs amis, à assister à la Grande Fête de Printemps, organisée par ses soins au Stade Elisabeth, le 8 juin, à 14 heures.

Tout le monde connaît le cadre délicieux que constitue à 100 mètres de la Porte d'Orléans, ce Stade, et qui donne à deux pas du métro, l'illusion de la pleine campagne. Horizons étendus, verte pelouse, vaste promenoir où peuvent s'asseoir 2.000 personnes, c'est dans ce décor charmant que se déroulera la fête dont voici le programme :

A. — Match de foot-ball entre équipes premières des plus cotées.

B. — Danses harmonieuses rythmiques et farandoles fleuries par un groupe de 80 jeunes filles.

C. — Chants Méridionaux des Cadettes.

D. — Match de Basket.

E. — Si possible un combat de Boxe.

F. — Jazz-Band — Bal Champêtre.

Les Sociétaires et amis du « Gorrit » seront les bienvenus à cette fête qui promet d'être très brillante.

Prix d'entrée : Sociétaires, 2 francs 50 ; Non Sociétaires, 3 francs.

Commission départementale

La Commission départementale du Lot a statué sur les affaires suivantes :

Figeac : chemin du Couget et chemin de Geneste, reconnaissance. Adopté.

Cressensac : classement au rang de chemins vicinaux ordinaires du chemin rural du Servial à Lababourie, par La Jarrige-Noudières et Lafouillade. Adopté.

Caillac : chemin rural ordinaire du Mas-Viel à Larqueuil, avant-projet de construction de tout le chemin sur un longueur totale de 582 mètres ; Approbation et déclaration d'utilité publique. Adopté.

Canal de Chanterave (commune de Souillac) : Etablissement d'une usine, demande de M. Bourdard, industriel à Souillac. Avis favorable.

Les Bleus

Mardi et mercredi, les « bleus » sont arrivés à Cahors et sont entrés à la caserne Bessières, où, du reste, ils ne résideront que pendant quelques jours.

Prochainement, ils seront, pour la plupart, dirigés dans les régiments de la Ruhr où ils seront habillés et équipés.

Foire du 1^{er} Juin 1924

Le 1^{er} juin de cette année étant un dimanche, la Municipalité se proposait de fixer la foire au samedi, 31 mai, conformément aux usages établis.

Mais les marchands forains, qui organisent des fêtes de bienfaisance pour les 31 mai, 1^{er} et 2 juin, ont demandé instamment que la foire ne soit pas avancée.

En conséquence, et à titre exceptionnel, la foire du 1^{er} se tiendra le lundi 2 juin.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper Mme et M. Billières, le distingué avoué de notre ville en la personne de M. le Docteur Chaume leur père et beau-père, décédé à Périgueux.

Nous présentons à Mme et M. Billières, ainsi qu'à la famille, nos sentiments de condoléances.

Obsèques

Jeudi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Thouand, décédée à Cahors, belle-mère de M. Labaunie, lieutenant au 153^e d'infanterie, ancien sous-officier au 7^e à Cahors où il compte toujours de nombreux amis.

Une foule nombreuse a suivi le char funèbre qui était recouvert de couronnes et à témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

A un lecteur

Un exemplaire de « Journal du Lot » adressé à M. Joseph C., 17, rue Léopold-II, Paris (2^e), nous revient avec la mention : Pas de n^o 17, rue Léopold.

Avis à l'expéditeur.

Cour d'assises du Lot

M. le juge d'instruction de Cahors, a rendu dans l'affaire Bajon une ordonnance de renvoi devant la Cour d'assises du Lot, sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

Cette affaire viendra probablement à la session de juin.

UN JUGEMENT INTERESSANT

Les faux voyageurs de commerce

La 12^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine vient de rendre un jugement qui intéresse particulièrement la corporation des voyageurs et représentants de commerce.

Le tribunal avait à juger une affaire de poursuites pour abus de confiance contre un chef de service d'une compagnie de chemins de fer. M. J., qui avait demandé la représentation d'une maison de vins de Banyuls et qui s'était fait envoyer des marchandises et en avait retenu le prix. M. Louis Noguère, au nom de l'Union syndicale nationale des voyageurs, demanda si le prévenu était porteur de la carte d'identité professionnelle prévue par la loi du 8 octobre 1919. Le prévenu ayant répondu négativement, l'Union syndicale nationale déclara se porter partie civile aux débats et demanda que le faux représentant de commerce fut puni de l'amende prévue par la loi de 1919 et condamné à payer un franc de dommages-intérêts, pour préjudice causé à la corporation des représentants.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels une concurrence illicite et dommageable. D'autre part, le tribunal, retenant le délit d'abus de confiance contre la maison de Banyuls, a condamné le prévenu à 8 mois de prison, 50 fr. d'amende et un franc de dommages-intérêts.

Le tribunal a accueilli la demande de l'Union syndicale nationale et a décidé que le fonctionnaire qui, sans avoir les charges des voyageurs et représentants de commerce, accepte d'agir contre rémunération au nom des négociants, fait aux véritables professionnels

A la Banque Privée Coloniale

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé à la levée des scellés apposés à la succursale de la Banque Privée Coloniale de Brest et à ses diverses annexes établies en de nombreuses localités du Finistère par le banquier Vacquie, récemment arrêté.

La comptabilité a été saisie.

EN CHINE

Le président de Canton n'est pas mort!

De Londres : Le correspondant du Daily Express confirme la nouvelle donnée par le Times et dit s'être assuré que Sun-Yat-Sen, président de la République de Canton, est bien vivant.

La santé de Sun-Yat-Sen se serait améliorée depuis sa récente maladie.

EN SERBIE

La crise politique se prolonge

De Belgrade : Le roi Alexandre a reçu le président de la Skrouptchina, M. Yovanovitch, et l'a prié de se charger de la constitution du nouveau gouvernement.

M. Yovanovitch a refusé.

Il a conseillé au roi de charger le gouvernement actuel de dissoudre le Parlement et d'organiser de nouvelles élections.

EN ALLEMAGNE

Séance tumultueuse au Parlement de Thuringe

De Berlin : Des incidents violents se sont produits au Parlement de Thuringe, lorsque le député démocrate, ex-président du Landtag, M. Frolich, a déclaré qu'on aurait pu protéger la République contre les menées des associations qui organisent l'assassinat politique.

Les fascistes et les nationaux-allemands se ruèrent en hurlant vers les tribunes.

Le président dut lever la séance.

Un meurtre à Haguenau

A Haguenau (Bas-Rhin), Alfred Marchal, cuisinier, revenu depuis peu d'Amérique, a frappé d'un coup de poignard sa sœur Juliette Gœgler avec laquelle il discutait dans la rue. Celle-ci est morte peu après.

Le meurtrier a été arrêté.

DANS LE 4^e SECTEUR DE LA SEINE

Election annulée

La Commission de recensement de la Seine ayant constaté que, dans le 4^e secteur, le candidat communiste Muller avait obtenu plus de voix que son co-listier Plais, a annulé l'élection de ce dernier proclamé élu au bénéfice de l'âge et a proclamé élu M. Muller.

Chute d'un avion de chasse

Le pilote se tue

Un avion de chasse du 24^e régiment en garnison au Bourget s'est écrasé sur le sol.

Le sous-officier-pilote qui le dirigeait a été tué.

A VENDRE

Une ânesse avec harnais et charrette suspendu

S'adresser : M. BARTHÉS, 5, place du Marché, CAHORS.

Arrondissement de Cahors

Mauroux

Fête locale. — Dimanche prochain 18 mai aura lieu dans notre localité la fête locale annuelle. En voici le programme :

Samedi 17 mai, annonce de la fête par des salves d'artillerie.

Dimanche 18 mai, dans la matinée, nouveaux coups de canon; à 11 heures tour de ville en musique et distribution de bouquets; à 14 heures, ouverture d'un grand concours de tir; à 15 heures, jeu de la cruche, course à pied, jeux divers; à 16 heures, course de bicyclettes; à 17 heures, grand bal avec orchestre de choix; à 20 heures, grande illumination vénitienne; à 20 h. 30, brillant feu d'artifice, pièces de choix; à 21 h. 30, grand bal de nuit, bataille de confetti; à minuit, farandole et réveil d'adieu.

Le comité ne répond pas des accidents.

L'heure indiquée est l'heure légale.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Un beau geste. — M. Dubernard fils, négociant à Mours-du-Cantal, l'heureux gagnant de la moto de la tombola tirée à Figeac le 5 mai, vient d'adresser une somme de 50 fr. au bureau de bienfaisance de Figeac.

Merci au nom des malheureux.

Dans le P.-O. — M. Massip, facteur à la gare de Pournel, est nommé facteur remplaçant à Cahors.

M. Averoux est nommé facteur à la gare de Pournel.

Tribunal correctionnel (Audience du samedi 10 mai). — Pour outrage à magistrat, le tribunal prononce une condamnation à 16 francs d'amende et, pour vol d'un essieu et de deux roues, une peine de huit jours de prison avec sursis.

Felzins

Enseignement primaire. — Par décision de l'inspecteur d'Académie, M. Cassagnac, élève-maître, rentrant du régiment est nommé, à titre provisoire, instituteur à Felzins.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Cajarc

Démission du maire. — M. Bramel, maire de Cajarc, vient d'adresser à M. le Préfet du Lot, sa démission de maire. Néanmoins, il reste conseiller municipal.

Cette décision a été accueillie avec regret par tous les membres de l'Assemblée municipale de Cajarc qui ont insisté vivement pour que M. Bramel reste à la tête de la municipalité.

M. Bramel a été très touché de cette marque de sympathie mais il a refusé de revenir sur sa décision.

M. Bramel administrerait la commune de Cajarc avec intelligence, autorité et à la satisfaction des intérêts de la population.

Cardailiac

Suicide. — Ettonnée de l'absence de son mari, la dame F. L... entreprit des recherches qui aboutirent à retrouver le corps, déjà froid, pendu à une poutre de la cave de la maison.

On attribue ce suicide à une crise de neurasthénie.

St-Céré

Accident de voiture. — En revenant de la foire de Latronquière, samedi soir, le cheval de M. Clamirand, propriétaire à Autoire, prit peur dans un tournant dangereux et s'emballa.

La voiture versa et le malheureux propriétaire fut relevé grièvement blessé à la tête.

M. Larnaudie, marchand de bestiaux à St-Céré, qui avait pris place à ses côtés, fut projeté sur la route, mais relevé dans un état moins grave.

A tous deux nos vœux de prompt guérison.

Accident de bicyclette. — Dimanche

après-midi, vers 3 heures, notre compatriote, M. Becquet, rentrant de la fête de Mayrinhac, marchait à bonne allure pour venir voler à St-Céré. En descendant la côte d'Autoire, il fut projeté dans un ravin par suite de la rupture de la direction de sa machine.

Relevé aussitôt par des passants, il fut transporté chez lui. Son état, quoique inquiétant, n'est pas trop grave. Nos souhaits de prompt guérison.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Vagabondage. — La gendarmerie de Payrac vient de conduire à Gourdon, Griflet Marius, journalier, né à Salon, qui ne travaillant pas depuis 5 semaines, est inculpé de vagabondage.

Il a été écroué à la prison de notre ville.

Recette des finances. — Nous apprenons que par une décision de M. le Directeur de la Comptabilité Publique, M. Aucla, mis en disponibilité pour la durée de son service militaire, actuellement résidant à Bagnères-de-Bigorre, vient d'être réintégré en qualité de commis stagiaire et affecté à la Recette des finances de notre ville à compter du 16 mai prochain.

Salviac

Destruction des animaux nuisibles. — M. le maire de Salviac informe les habitants qu'à partir du 15 mai 1924, les têtes de pies, geais et écrevilles seront payées au bureau du secrétaire de la mairie, de 10 heures à 12 heures.

La destruction des couvées sera également payée; l'an dernier, les résultats furent très intéressants, si toutes les communes s'organisaient de cette façon, les animaux nuisibles disparaîtraient sensiblement.

La place du foirail. — Les travaux de la place du foirail sont presque terminés, les canivaux sont établis, le nivellement de la place sera terminé lors du passage du rouleau à vapeur.

Nous voulons croire que pour la période de la fête patronale, le caniveau en ciment qui assainira la rue Blanc sera également aménagé.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur VARENNES, contre-maître adjoint au dépôt P.-O.; Mademoiselle Paule VARENNES remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve MERITET

Société d'Appareillage Electrique et Mécanique de Cahors (M. E. S. A.) AVENUE DE L'ABATTOIR (CAHORS) (au capital de 200.000 fr.)

Avis de Convocation

Messieurs les Actionnaires sont convoqués, en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le 2 juin 1924, à vingt heures, à Cahors, Café de Bordeaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour :

Dissolution anticipée de la Société.

Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs.

Pouvoirs à leur conférer et fixation de leur rémunération.

Le Conseil d'Administration.

La convocation déjà parue dans le Journal du Lot du 7 mai pour une réunion devant avoir lieu le 22 mai est annulée.

MAISON de PARIS

AUX 100.000 PALETOTS

Rue Marechal-Joffre - Cahors

Demande un APPRENTI

De 13 à 15 ans, présenté par ses parents

Payé de suite

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jauges. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

Le C. A. se fait aussi un très agréable devoir d'informer tous les A. P. G. que les Comités électoraux appelés à émettre leur avis ont adopté avec empressement le système de l'indemnité de vivres et entretien proposé par l'U. F. A. P. G. Les candidats pressentis s'engagent à soutenir énergiquement les modalités présentées et reconnues facilement réalisables parce que seules compatibles avec la situation financière du pays. Espoir et confiance plus que jamais, notre tenacité aura sûrement raison des dernières difficultés.

Le Trésorier général : J. Dalmas.

N. B. Pour tous renseignements programme et brochures s'adresser au siège social, 14 Boulevard Docteur Cunéo à Toulon (Var).

Le Grand Prix de la première brasse

Le Grand prix de la Première Brasse, créé par la Ligue Nationale de Natation, va se disputer cette année, pour la quatrième fois. Cette épreuve populaire entre toutes, sera organisée sous le patronage de la Fédération Nationale des Sociétés de Natation et de Sauvetage, et dotée des Coupes Dubonnet.

Cette année le succès apparaît comme devant être encore plus grand que de coutume.

Rappelons que cette épreuve est ouverte à tous les Français et Français débutants, quel que soit leur âge, ayant appris à nager à partir du 1^{er} juin 1923, c'est donc une épreuve d'encouragement entre toutes, elle est divisée en quatre catégories :

Juniors 50 m.
Seniors 100 m.
Femmes et Jeunes Filles 50 m.
Minimes 30 m.

Des épreuves seront organisées dans toute la France, chacune d'elles sera dotée de six prix par catégorie. La grande épreuve finale se disputera à Paris le 6 juillet dans le Bassin de l'Hôtel de Ville, au cours d'une Fête Nationale de Natation.

En dehors des prix remis aux concurrents il sera accordé des prix spéciaux pour maître de nage, qui auront fourni les vainqueurs des épreuves éliminatoires; un objet d'art ou un breloque en or au maître qui aura formé le gagnant de l'une des finales du Grand prix de la Première Brasse.

Pour tous renseignements s'adresser à notre confrère Léon Manaud, 3, cité Bergère, Paris.

La 4^e Fête du Chien de Guerre et le Championnat International du Chien de Police

C'est le samedi 21 et dimanche 22 juin prochain, qu'aura lieu la quatrième Fête du Chien de Guerre, organisée par le Club National d'Encouragement aux Sports, au Stade Minvielle (Porte d'Autueil) à Paris, sous la présidence de M. Henry Paté.

Cette exposition canine sera spécialement réservée aux chiens de défense, c'est-à-dire aux races suivantes : Briard, Beauce, Pyrénées, Picardie, Groenendael, Malines, Tervueren, Bouviers de Roulers, de Flandre, Doberman, Bergers d'Alsace, Bobtails, Bergers Russes, Collies.

Le seizième Championnat International du Chien de Police, le Grand Concours International de Pistage, un concours d'originalités, les Championnats de Sauts, se disputent au cours de ces deux grandes journées.

Les demandes de renseignements et règlements doivent être adressées au Commissaire Général, notre collaborateur Léon Manaud, 3, Cité Bergère à Paris 9^e.

Rappelons que c'est au cours de cette grande manifestation canine que se disputera le match France-Belgique, doté de la Coupe Dubonnet entre les chiens les plus célèbres de France et de Belgique.

Emigration au Maroc et en Tunisie

De nombreuses personnes, ne possédant que de modestes ressources, parfois même sans aucun moyen, mais attirées par l'espoir de trouver une meilleure situation, n'hésitent

pas à quitter la France ou l'Algérie pour se rendre en Tunisie ou au Maroc, sans s'être préalablement renseignées et assurées qu'elles y pourraient trouver une occupation ou des moyens d'existence.

Or, seules peuvent espérer se créer une situation au Maroc ou en Tunisie les personnes connaissant un métier ou possédant un capital suffisant pour acquérir des terres.

Tous renseignements utiles à cet égard seront donnés : pour la Tunisie, à la résidence générale à Tunis (Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la colonisation) et à Paris à l'Office du Protectorat français en Tunisie (la galerie d'Orléans au Palais-Royal); pour le Maroc, à la Résidence générale, à Rabat (Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation) et à Paris, à l'Office du Protectorat de la République française au Maroc (21, rue des Pyramides).

P. T. T.

La dernière loi postale a modifié ainsi qu'il suit les tarifs des envois de cartes de visite :

1^o cartes de visite contenant les indications imprimées ou manuscrites ci-après :

Nom, prénoms, qualité ou profession et adresse de l'expéditeur, jours et heures de consultation ou de réception; 5 centimes sous bande ou sous enveloppe ouverte;

2^o cartes de visite portant toutes indications imprimées ou manuscrites autres que celles indiquées ci-dessus :

Jusqu'à 5 mots; 15 cent. sous bande ou sous enveloppe ouverte, Au-dessus de 5 mots; 25 cent. quel que soit le mode d'envoi.

Il est particulièrement signalé que les mentions autres que celles visées au § 1^{er} sont décomptées, pour le calcul de la taxe qu'elles soient imprimées ou manuscrites.

Les invitations, remerciements, félicitations présentés sous la forme d'une carte de visite sont passibles des taxes ci-dessus.

Postes et Télégraphes

AVIS

Adjudication à titre d'étude d'une entreprise de transport de dépêches.

Le 18 juin 1924, à 11 heures du matin, il sera procédé en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, n° 7, à l'adjudication pour étude de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter à bicyclette et à deux ordinaires de St-Denis-près-Martel-gare à Floirac.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Cahors, avant le 31 mai courant.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc.). Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et des Télégraphes à Floirac et à St-Denis-près-Martel.

« LA BATAILLE »

C'est avec un vif mouvement de curiosité que sont attendues à CAHORS les représentations extraordinaires de **La Bataille**, le film magistral tiré du célèbre roman de Claude FARRÈRE.

Le point culminant de l'ouvrage est le fameux combat naval qui met aux prises la flotte Japonaise et la flotte Russe. La réalisation de ce combat est un véritable chef-d'œuvre, rien de pareil n'a jamais été tenté : De majestueux et puissants cuirassés qui manœuvrent, s'affrontent et combattent, des canons monstrueux qui crachent sans répit la mitraille et la mort, de gigantesques obus, de formidables torpilles qui ouvrent aux flancs des navires de béantes blessures, le tumulte, le fracas de la bataille, l'épouvante de la mort; lutte titanique, combat de géants qui constituent le plus terrifiant et le plus grandiose des spectacles.

La première de **La Bataille** aura lieu au **PALAIS DES FÊTES** le **samedi 17** et le **dimanche 18 à 8 heures 1/2**. La location est ouverte, il est prudent de retenir ses places à l'avance.

Feuilleton du « Journal du Lot » 6

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais

PAR E. DE SAINT-SECOND

IV

JANE SE PROPOSE

— Mais pourquoi pas ailleurs ? demanda Garth. Nous avons fréquemment fait des séjours dans les mêmes maisons, et j'ignorais que vous changez.

— Je ne sais trop, répondit lentement Jane. La musique représente tant de choses pour moi... C'est comme le saint des saints du tabernacle de notre âme. Et il n'est pas aisé de lever le voile.

— Le voile sera levé ce soir dit Myra Ingleby.

— Oui, répliqua Jane comme à regret, je suppose qu'il le sera.

— Et nous passerons au delà, dit Garth Dalmain.

V

CONFIDENCES

Les ombres s'allongeaient sur la pelouse. Le cadran solaire marquait six heures. Myra Ingleby se redressa, les rayons du soleil couchant tombaient en plein sur elle, elle leva les

bras au-dessus de sa tête. L'artiste admirait la grâce de la souple silhouette.

— Ah ! bailla-t-elle. Il fait si bon ici, et il faut que j'aille me mettre entre les mains de ma camériste. Jane, soyez avertie pendant qu'il est encore temps. Ne commencez jamais le massage du visage; on en devient l'esclave, et il consume des heures de la journée. Moi, pour m'habiller, il me suffirait de monter à sept heures, et maintenant il me faut perdre cette heure délicate.

— Qu'est-ce qui se passe ? dit Jane. Je ne sais rien du procédé.

— Je ne peux pas entrer dans les détails; mais si je n'allais pas trouver ma femme de chambre maintenant, je serais beaucoup moins bien au dîner, et avant la fin de la soirée, je paraîtrais plus vieille de dix ans.

— Vous seriez quand même délicate, dit Jane avec sincérité, ex-pourquoi craint-elle de paraître l'âge que vous avez ?

— Ma chère un homme à l'âge qu'il se sent avoir, une femme celui qu'elle paraît, dit Myra.

— Je me sens avoir sept ans, dit Garth.

— Et vous en paraissiez dix-sept, dit Myra en riant.

— Et comme j'en ai vingt-sept, la duchesse m'appellerait un enfant ridicule. Et, chère lady, si racourcir la cérémonie mystérieuse qui vous attend devait vous enlever la moindre parcelle de votre beauté ce soir,

je vous adjure de vous hâter, ou vous gâterez ma soirée. J'éclaterai en sanglots à dîner, et comme vous le savez, la duchesse déteste les scènes !

Lady Ingleby lui donna en passant une tape amicale avec le chapeau de jardin qu'elle tenait à la main.

— Taisez-vous, enfant déraisonnable; pourquoi écoutez-vous mes confidences à Jane ? Vous peindrez mon portrait à l'automne. Et après cela j'abandonnerai le massage, je ferai un voyage, et je reviendrai tout à fait vieille.

— Elle lança cette menace par-dessus son épaule, tout en s'éloignant.

— Comme elle est ravissante ! dit Garth. Je me demande ce qu'il y a de vrai dans ce qu'elle nous racontait.

— Je n'en ai pas la moindre idée, dit Jane, ce sont des sujets sur lesquels je suis totalement ignorante.

— Sans doute peu de chose, sans quoi elle ne nous l'aurait pas dit.

— Ah ! dit vivement Jane, vous vous trompez : Myra est extraordinairement sincère, et toujours portée à être franche au sujet de ses faiblesses. Elle a eu une éducation singulière. Elle a toujours été traitée en brebis noire parmi ses nombreux frères et sœurs, et mise de côté par sa mère. Quand lord Ingleby a demandé Myra en mariage, il n'arrivait pas à se faire comprendre, tant elle était étonnée. Ce mariage a été un coup de masse pour sa mère !

— Vieille sorcière ! dit Garth. comment permet-on à des créatures

de ce genre d'être appelées mères ? Nous qui avons eu des mères tendres et parfaites, nous devrions faire émettre une loi, afin qu'on ne ravalait pas ce nom de mère.

Jane se tut. Elle savait la touchante histoire de Garth et de sa mère veuve, elle était au courant de l'adoration du fils pour cette mémoire vénérée. Elle préférait Garth quand il laissait voir ce qu'il cachait dans son cœur sous la surface mondaine, et elle s'abstint de lui rappeler que pour sa part elle n'avait pas même balbutié ce doux nom.

Garth se leva, et tendit son élégante silhouette, Jane le regarda. Ainsi qu'il arrive souvent chez ceux à qui elle fait défaut, la beauté physique l'impressionnait, mais sans influencer cependant l'estime en laquelle elle tenait ses amis : Garth parmi eux-ci n'était pas un préféré; il était plus âgé que la plupart, et en même temps si jeune de caractère qu'il paraissait parfois à Jane un peu puéril. Mais on ne pouvait avoir deux avis sur sa personne, et Jane en ce moment considérait Garth avec l'admiration impersonnelle d'un artiste.

Garth, malgré ses raffinements de toilette, n'avait aucune fatuité, et avec le soleil dans les yeux, il ne remarqua pas les regards de Jane.

— Oh ! dites donc miss Champion, cria-t-il d'un air gamin, les voilà tous rentrés, il y a longtemps que j'ai envie de vous parler librement ;

venez, miss Champion, je suis si ennuyé de ne rien faire, descendons à la rivière et prenons un bateau. On ne dine qu'à huit heures, et je suis certain que même pour le rôle de Velma, vous pouvez fort bien vous habiller en une demi-heure; je vous ai vue à l'occasion employer dix minutes. Nous avons le temps de ramer jusqu'en vue du vieux moustier, et nous pourrions causer tout en avançant. Pensez au vieux moustier tout gris, avec le soleil couchant par derrière, et un champ de primevères au premier plan.

Mais Jane ne se leva pas.

— Mon cher Dal, dit-elle, vous n'auriez plus beaucoup d'enthousiasme en réserve pour le moustier ou le soleil couchant, après avoir ramé cette distance avec une personne de mon poids ! D'ailleurs je ne suis pas du tout femme à me tenir tranquille à l'arrière d'un bateau; j'aime à ramer, et ayant joué au golf toute la journée, je n'en ai nulle envie. Et puis, vous n'auriez certainement aucun plaisir à me contempler tout le long du chemin, sachant que je fais probablement des réserves mentales sur votre façon de manier l'aviron.

Garth se renversa sur le dossier de son siège, mit ses bras derrière sa tête brune et regarda Jane de ses beaux yeux brillants, comme il avait regardé la duchesse.

— Vous êtes de méchante humeur, ma camarade, dit-il doucement; qu'y a-t-il ?

Jane se mit à rire et lui tendit la main.

— Cher ami, dit-elle, vous avez la nature la plus aimable qui soit. Je ne veux plus être de méchante humeur; la vérité est que je hais les concerts de la duchesse, et que je n'éprouve aucun plaisir à lui servir de « surprise ».

— Je vois, dit Garth avec sympathie; mais alors pourquoi vous êtes-vous offerte ?

— Il le fallait. Pauvre chère tante, elle ne me demande pas souvent quelque chose, et ses yeux imploraient. Ne savez-vous pas combien on désire faire quelque chose, pour les siens ? Je crèrais ses chaussures si elle le souhaitait. C'est si dur de passer semaine après semaine ici et d'être toujours tenue à distance. Pour une fois que ses vieux yeux si fiers demandaient, pouvais-je refuser ?

Garth répondit amicalement : — Non, chère, naturellement, vous ne pouviez pas. Ne vous agitez pas sur la sottise plaisanterie de la « surprise ». Je ne doute pas que vous ne chantiez beaucoup mieux qu'aucun d'eux; ils ne s'en rendront peut-être pas compte. Il faut une Velma pour les éveiller. Ils trouveront le *Rosaire* une jolie romance, vous applaudirez sans excès, ce sera tout. Ne vous tracassez pas.

— Jane parut réfléchir.

Bibliographie

LES ANNALES

Il y a vingt-cinq ans que Sarcey est mort. Les Annales célèbrent le souvenir de l'oncle dans leur dernier numéro, l'oncle qui fut si aimé de leurs lecteurs. Dans ce même numéro, un portrait d'Henri Béraud, par André Lang; une fantaisie sur la campagne électorale, par Rigaud; les Jeux Olympiques, par Jacques Mortane, et des pages d'actualité signées Paul Bourget, André Beaunier, Jean Bastia, Pierre Brisson, Abel Hermant, etc.. Partout, en vente: 0 fr. 75.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon: 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande: Receveurs (lib. Sce Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements: 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

VENTE

Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Suivant acte sous-seing privé du 25 avril 1924, enregistré à Cahors, le 5 mai suivant, F^o 29, C^o 13, M. LOUIS Emile, libraire à Cahors, a vendu à M. MEYZENC Paul et à Mme MOUTET Paulette, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, le fonds de librairie, papeterie, musique, leur appartenant, avec tous ses accessoires sis à Cahors, 36, Bd Gambetta.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les 10 jours au plus tard qui suivront la présente insertion au domicile de M. MEYZENC, 36, Bd Gambetta.

Pour avis: MEYZENC.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL:

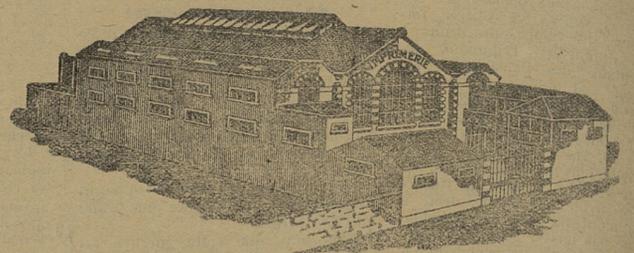
1, Rue des Capucins

ANNEXE:

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N^o: 4 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXECUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau

Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granéjols	17 35
L'Hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30

Départ de Castelnau-Cazes-Mondonard	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19 00
Molières-Saux (d*)	19 10
Saux	19 25
Trijols (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondonard	20 00

Nota. — Du 1^{er} Novembre au 31 Mars, le départ de Cahors aura lieu à 16 h. 30 et de Castelnau à 18 h.

Départ de Cazes-Mondonard-Castelnau	8 30
Castellat	8 45
Tréjols	8 50
Saux	9 00
Molières-Saux (r.)	9 10
Sauveterre	9 20
St-Aureil	9 30
Thézels	9 40
Arrivée à Castelnau	9 50

Départ de Castelnau-Cahors	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granéjols	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30

Départ de Molières à Castelnau	15 00
La Briq.	15 10
St-Privat	15 20
Mombel	15 30
Divillac	15 35
Russac	15 40
Ar. à Castelnau	15 50

Départ de Castelnau à Lalbenque-Gare	6 30 16 10
Flaugnac	6 40 16 20
Caniez	6 45 16 30
St-P-Lab.	6 55 16 35
Rescouf	7 05 16 45
Fontanes	7 15 16 55
Ar. Lalbenque	7 30 17 10

Départ de Lalbenque-Gare à Castelnau	8 15 18 30
Fontanes	8 25 18 40
Rescouf	8 35 18 50
St-P-Lab.	8 45 19 00
Caniez	8 50 19 05
Flaugnac	9 00 19 15
Arrivée Castelnau	9 15 19 30

Départ de Castelnau à Molières	8 30
Russac	8 40
Divillac	8 45
Mombel	8 55
St-Privat	9 05
La Briqueterie	9 10
Arrivée à Molières	9 15

Départ de Cahors	8 00
Sept-Ponts	8 15
Le Montat	8 25
Terry	8 30
Granéjols	8 35
L'Hospitalet	8 40
Pern	8 50
Boyer	9 00
Malmousque	9 10
Départ de Vitarelles	9 20

Arrivée à Castelnau	9 30
Départ de Castelnau	16 30
Vitarelles	16 45
Malmousque	16 55
Boyer	17 00
Pern	17 10
L'Hospitalet	17 15
Granéjols	17 20
Terry	17 25
Le Montat	17 30
Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18 00

Départ de Cahors à Lauzerte	18 00
Embr. r. Nat.	18 10
Lascabanes	18 30
Quatre-Routes	18 40
Saint-Cyprien	18 50
St-Laurent (M.)	19 00
Montlauzun	19 10
Les Granges	19 25
St-Fort	19 30
Auléry	19 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	19 50

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Cahors à Montcuq-Lauzerte	6 45 17 15
Em. r. nat.	6 55 17 25
Em. r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat.	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 05 18 45
St-Croix	8 15 18 55
Lebreil	8 20 19 00
Caminel	8 25 19 05
St-Juliette	8 30 19 10
Bouloc	8 35 19 15
Auléry	8 45 19 25
Arr. Lauzerte	9 00

Départ de Sérignac	15 30
Départ de Floressas	15 35
Arrivée à Puy-l'Evêque	15 50
Départ de Puy-l'Evêque (1)	16 20
Lacapelle-Cab.	16 40
Mauroux	16 55
L'Hospitalet	17 15
Montayral	17 30
Fumel	17 30
Arrivée à Libos	17 45

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Départ de Cahors à Limogne	15 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rossignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concots	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19 00

Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
Goudou	18 45
E. de Fontanes	18 50
Carluet (embr.)	18 55
Le Bastit	19 05
Péchant	19 10
Gramat (A.)	19 30
Gramat (D.)	20 25
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhae	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d*)	21 25
St-Jean (d*)	21 35
Arrivée à St-Céré	21 50

Départ de Cahors à Limogne	15 30
----------------------------	-------